

# ÉLECTIONS SÉNATORIALES

SÉNATEUR<sup>1</sup>

EN 2023



MANDAT : 6 ANS



348 SIÈGES



PALAIS DU LUXEMBOURG

Suffrage : par un collège d'une partie des 162 000 grands électeurs

LE SÉNAT EST RENOVELABLE **PAR MOITIÉ TOUS LES 3 ANS**

Ce mode de renouvellement est un **gage de continuité qui fait du Sénat une assemblée permanente, garante de la stabilité des institutions.**

À la différence de l'Assemblée nationale, le Sénat ne peut être dissous par le président de la République.

## RÔLE DU SÉNAT

### TRAVAIL LÉGISLATIF



- ✕ Examen des projets de loi
- ✕ Dépôt de propositions de loi
- ✕ Dépôt d'amendements
- ✕ Vote de la loi

### CONTRÔLE DE L'ACTION DU GOUVERNEMENT



- ✕ Questions au gouvernement
- ✕ Contrôle de l'application des lois

### REPRÉSENTATION DES COLLECTIVITÉS LOCALES



- ✕ Les projets de lois relatifs à l'organisation des collectivités territoriales sont examinés en premier lieu par le Sénat, avant l'Assemblée nationale

## 8 COMMISSIONS (DONT 7 PERMANENTES)

Chaque sénateur est membre de l'une des 7 commissions permanentes



Affaires économiques



Culture, éducation et communication



Affaires étrangères, défense et forces armées



Aménagement du territoire et développement durable



Affaires sociales



Finances



Lois constitutionnelles, législation, suffrage universel, règlement et administration générale



Affaires européennes

## PRÉSIDENT DU SÉNAT



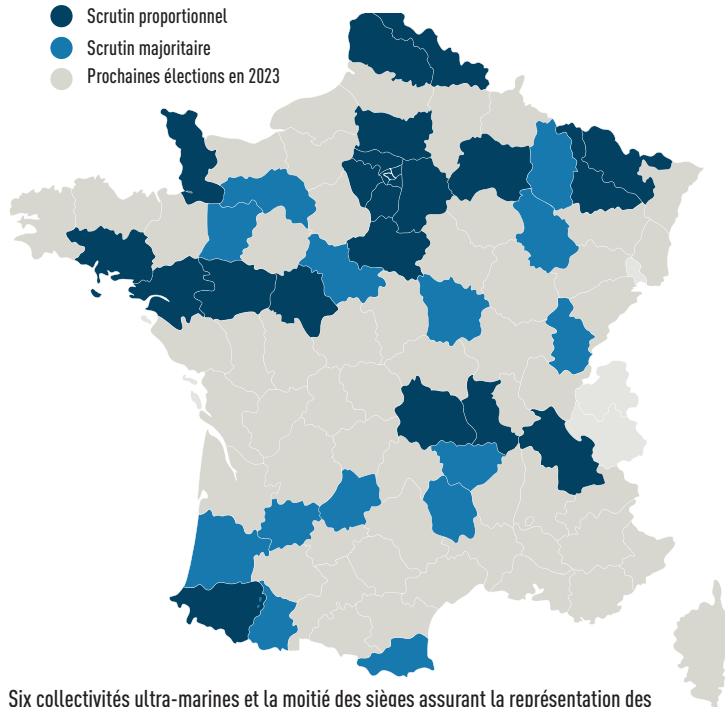
Le président du Sénat est élu par l'ensemble des sénateurs, à l'issue du renouvellement.

- ✕ Assure et organise les débats
- ✕ Représente le Sénat auprès de tous les organismes officiels
- ✕ Assure l'intérim lorsque le président de la République n'est plus en mesure d'assumer ses fonctions

24 sept.  
2023

170  
sièges

- Scrutin proportionnel
- Scrutin majoritaire
- Prochaines élections en 2023



Six collectivités ultra-marines et la moitié des sièges assurant la représentation des Français établis hors de France sont également concernées par l'élection.

## DEUX MODES DE SCRUTIN POSSIBLES

GRANDS ÉLÉCTEURS	Délégués des conseillers municipaux	Conseillers départementaux	Conseillers régionaux et les conseillers des Français de l'étranger	Députés et sénateurs
CIRCONSCRIPTIONS	1 ou 2 sénateurs		3 sénateurs et +	
SCRUTINS	MAJORITAIRE		PROPORTIONNEL	
 Règle de la parité : chaque liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.	1 <sup>er</sup> tour Majorité absolue et nombre de voix > 25 % des votes		Sièges répartis entre toutes les listes en fonction de leur résultats	
	OUI / NON 2 <sup>e</sup> tour Majorité relative			

## DES CHIFFRES...

Au cours d'une année parlementaire (1<sup>er</sup> oct. 2021 - 30 sept. 2022)

61 textes de loi adoptés (hors conventions internationales)

7 344 amendements déposés

84% des textes adoptés après accord entre les deux chambres

1 816 amendements adoptés en commission et en séance

1. Âge minimum requis : 24 ans.